



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019-44		
Séance plénière du 25 juin 2019 Présidence : Serge Muller	Objet : Classement en RNR des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (55).	Vote : Favorable

Contexte

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CEN Lorraine) propose à la Région le classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) de l'ancienne Réserve Naturelle Volontaire de Pagny-la-Blanche-Côte classée en 1984 et une extension du périmètre initial sur la commune de Champougny, pour une surface totale de 50,001 ha.

Le site est constitué de deux côtes calcaires d'une vingtaine d'hectares chacune, exposées plein sud et, séparées par le village de Pagny-la-Blanche-Côte en rive droite de la Meuse :

- la "Côte sur le Preye" est située 1 km en amont du village,
- la "Blanche Côte" se situe juste à l'aval du village au contact des dernières habitations et au bord de la convexité d'un méandre de la rivière de Chêtré, un bras de la Meuse.

Ce site, à l'intérêt paysager exceptionnel, est un éboulis mobile périglaciaire. Il est composé d'un panel d'habitats unique sur le territoire lorrain : pelouses à Séslerie, Junipéraie, éboulis collinéens thermophiles, pelouses à Fétuque de Léman, hêtraies-chênaies calcicoles. Une flore protégée extrêmement rare dans le nord-est de la France y est présente (Ibéris de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre...), de même qu'une faune protégée très diversifiée (Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Azuré du Genêt, Cordulie à corps fin, Alyte, Lézard agile, Lézard des murailles, Coronelle, Vipère Aspic, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Chat forestier...).

Le site des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny est déjà géré par le CEN Lorraine. Il est également répertorié à l'inventaire Natura 2000, classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1, classé en Espace Naturel Sensible et inventorié au Schéma Départemental des Carrières de la Meuse en catégorie 1 « espaces bénéficiant d'une protection juridique forte au titre de l'environnement ou interdisant l'exploitation des carrières ».

Les enjeux identifiés en matière de gestion sont notamment le maintien des habitats ouverts à leur taux actuel d'embroussaillage, le contrôle de la colonisation spontanée par le Pin noir, l'exploitation des peupliers en bord de Chêtré qui modifient le microclimat des éboulis, et l'abattage des buissons en pied de côte qui contribuent à la stabilisation des éboulis. Des enjeux particuliers de surveillance sont également à prendre en compte : nécessité d'encadrer les activités de sport de

nature amenés à se développer sur le site (parapente et deltaplane notamment), enrayer la circulation de véhicules à moteurs, interdire les prélèvements de flore sauvage et d'insectes...

Le CSRPN Lorraine, réuni le 16 avril 2014, avait déjà émis un avis favorable à l'unanimité concernant le classement de ce site en RNR. Il a été décidé de le soumettre à nouveau au CSRPN Grand Est, au vu de l'adoption par la Région de la nouvelle grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en RNR.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN un avis d'opportunité sur le classement en Réserve Naturelle Régionale des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny.

Supports de réflexion

- Dossier concernant le projet de classement réalisé par le CEN Lorraine en septembre 2016, 22p.
- Grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en RNR remplie par les services de la Région Grand Est.
- Rapport de François Vernier, membre du CSRPN

Analyse

Le projet de RNR de Pagny-la-Blanche-Côte et de Champougny est constitué de 2 sites situés sur le territoire de Pagny-la-Blanche-Côte d'une surface d'environ 20 ha chacun et 1 site sur le territoire de Champougny d'environ 10 ha, soit un total de 50 ha.

L'ensemble se trouve sur les Côtes de Meuse et offre un panel d'habitats unique en Lorraine (Pelouses à Sesslerie, Junipérais, Éboulis collinéens thermophiles, Pelouses à Fétuque de Léman, Hêtraies-chênaies calcicoles).

Sur ces sites il est à noter la présence d'une flore protégée rare dont : Ibéris de Viollet, Gaillet de Fleurot, Silène des éboulis, Coronille naine, Fumana couché, Trèfle scabre...

et également d'une faune très diversifiée : Damier de la Succise, Azuré du Serpolet, Azuré du Genêt, Cordulie à corps fin, Alyte, Lézard agile, Lézard des murailles, Coronelle, Vipère aspic, Alouette lulu, Milan noir, Milan royal, Pie-grièche écorcheur, Chat forestier...

D'autre part, il faut souligner que l'ensemble de ces sites constituent les seules stations lorraines pour 17 espèces d'invertébrés, et les 130 espèces d'invertébrés recensées restent un chiffre inégalé sur l'ex-région administrative Lorraine.

Sur les plans paysager et géomorphologique, cet ensemble est assez exceptionnel pour la région. Les éboulis calcaires hérités de processus morphogénétiques périglaciaires méritent un statut réglementaire et une gestion dynamique pour leur préservation.

Cet ensemble de sites a obtenu une note technique de 50 points sur 60 pour les critères d'évaluation patrimoniale, et une note de 27 sur 40 sur les critères d'évaluation stratégique.

Avis du CSRPN

Compte tenu de la grande valeur patrimoniale des éboulis et pelouses calcaires de Pagny-la-Blanche-Côte et Champougny (département de la Meuse), et de son exceptionnel état de conservation, confortés par l'analyse faite à partir de la grille d'aide à la décision pour le classement d'un site en Réserve Naturelle Régionale (RNR), le CSRPN donne un avis d'opportunité très favorable au classement de cet ensemble en RNR.

Recommandations

Il y aura lieu d'être vigilant sur plusieurs points pouvant impacter le site :

- 1) Un encadrement des sports de nature est nécessaire en limitant le nombre de participants et de jours d'exercice et en interdisant toute manifestation d'ampleur (type championnat ou autres).
- 2) Une interdiction de circulation de véhicules à moteur (hors véhicules de secours).
- 3) Une interdiction de prélèvement de toutes espèces végétales et animales.
- 4) Une travail de contrôle de la végétation ligneuse afin de maintenir, voire d'améliorer, la dynamique et le mésoclimat des éboulis calcaires qui recèlent de nombreuses espèces patrimoniales.

Fait le 25 juin 2019
Le président du CSRPN



Serge Muller